

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

08/04/2022

Dossier complet le :

25/04/2022

N° d'enregistrement :

2022-6068

1. Intitulé du projet

Construction d'un musée à Saint-Hilaire-de-Riez (85)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

VENDEE MINIATURE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Thomas LEGRIS

RCS / SIRET

4 5 1 1 7 1 4 8 2 0 0 0 1 6

Forme juridique

société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 44d : Autres équipements sportifs ou de loisirs et aménagements associés	Équipement de loisir (touristique)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à déplacer le musée "Vendée Miniature" situé actuellement à Bretignolles sur Mer, sur la commune de Saint-Hilaire-de-Riez. Il s'agit de la construction d'un établissement recevant du public (ERP). Cela comprend des aménagements intérieurs (1610 m² de bâtiments au total) et extérieurs (parc de 7800 m²).

Pas de travaux de démolition à prévoir.

Vendée Miniature est actuellement locataire du site à Brétignolles sur Mer. Le devenir de ce site n'est pas connu du maître d'ouvrage. Ce site est classé en zone Uf au PLU de Brétignolles sur Mer : "La zone Uf est destinée aux équipements publics et d'intérêts collectifs, et notamment la création de structures d'accueil pour les personnes âgées." Il n'existe pas d'élément plus précis sur le devenir de ce site.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour vocation d'accueillir des touristes afin de mettre en avant l'artisanat, les traditions vendéennes et le patrimoine naturel du site d'implantation au travers d'une grande maquette (Vendée Miniature) et de nombreux outils pédagogiques et ludiques. Les écoles sont d'ailleurs l'une des cibles visiteurs privilégiées ainsi que les familles avec enfants de moins de 15 ans. Sur la première année 70 000 visiteurs sont attendus. Le projet a pour vocation de rester à taille humaine et à s'insérer le mieux possible dans son environnement, voire à favoriser la biodiversité locale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Construction du bâtiment d'accueil de Vendée Miniature, d'un atelier, d'une salle de réunion / séminaire, d'une boutique, d'un espace pour les bureaux de Vendée Miniature, d'un espace de stockage pour les futures maquettes. 1700 m² de bâtiment au total. Un espace de restauration sera proposé à l'extérieur (30m²).

Voirie en enrobé = 390 m²

Parking terre pierre enherbé = 1090 m²

Voie de service en terre pierre enherbé = 587 m²

Parvis en béton désactivé = 225 m²

Stationnements : il est prévu 49 places de stationnement en revêtement semi-perméable : terre / pierre.

La gestion des eaux pluviales sera aérienne : noues paysagères et bassin de rétention végétalisé.

Raccordement du site & pose des réseaux (EP, EU, électricité).

Végétalisation du parc extérieur (plantations arbustives et arborées).

Durée estimée de la phase travaux : 12 mois / Coûts prévisionnels : 1 500 000 €

Objectif de construction terminée / livrée pour juin 2023.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Vendée Miniature sera ouvert :

- tous les après-midi (14h à 18h30) des mois d'avril, mai, septembre ainsi que les vacances de la Toussaint et de Noël ;
- ouverture sur des journées complètes (10h à 19h) sur les mois de juin, juillet et août.

Le nombre de visiteurs attendus par jour varie suivant la saisonnalité : entre 100 et 1200 visiteurs.

L'activité de Vendée Miniature est un parcours intérieur (salle de 700 m²) qui retrace la vie dans les campagnes françaises (et plus particulièrement vendéennes) au début du 20^{ème} siècle. Le parc extérieur sera aménagé en laissant le plus de place possible à la nature et en gérant les flux de visiteurs au travers d'allées qui donneront une belle visibilité sur l'environnement alentour (les marais notamment). Des expositions en lien avec la nature et les traditions vendéennes pourront également être mises en place. Restauration possible sur place (vente à emporter).

Les mobilités douces seront privilégiées pour accéder au site et l'amplitude d'ouverture sera plus grande. L'emplacement du site permet de valoriser l'accès piéton et à vélo ainsi que les transports en commun (bus et petit train touristique).

Le parking de la salle "La Balise" constitue une zone de stationnements complémentaires, d'une capacité de 200 places. En effet, cette salle accueille du public le soir, horaires d'ouverture en différé par rapport à Vendée Miniature. L'objectif est donc d'optimiser l'usage de ce parking, dans un contexte de réduction de l'artificialisation des sols. Ce parking se situe à 500 m à pieds de Vendée Miniature, accès direct via une liaison douce existante. Ce parking sera sollicité essentiellement en période estivale.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

DLE au titre de la rubrique 2.1.5.0. (projet de plus de 1 ha)

Permis de construire (objectif dépôt de permis en juin 2022)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface projet	1,565 ha
Emprise au sol des bâtiments	1610 m ²
Nombre de places de stationnement	49 places
Capacité d'accueil	70 000 visiteurs / an

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Chemin de la Petite Croix
85270 Saint-Hilaire-de-Riez

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 5 6 ' 4 1 " 8 11 Lat. 4 6 ° 4 2 ' 4 7 " 3 4 1

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Saint-Hilaire-de-Riez

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Le projet se situe en bordure de la ZNIEFF de type 1 "ESTUAIRE DE LA VIE, MARAIS DE LA VIE ET DU LIGNERON" (id MNHN : 520005775) - Le projet se situe en bordure de la ZNIEFF de type 2 "MARAIS BRETON ET BAIE DE BOURGNEUF" (id MNHN : 520005785) - Cf. Annexe 7
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Les données existantes sur les zones humides ne signalent pas de présence de tels milieux sur l'emprise du projet. Des zones humides sont identifiées en aval hydraulique du projet. - Un diagnostic zone humide a été réalisé sur site le 08/07/2021, selon les critères en vigueur. Ce diagnostic n'a pas révélé la présence de zone humide sur l'emprise du projet. - Cf. Annexe 8
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRL Pays de Monts (approuvé le 30 mars 2016)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche du projet est "TERRAINS CONSTITUANT LA CORNICHE VENDEENNE", situé à plus de 2 km
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Le projet se situe à 245 m de la ZSC "Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts" (id MNHN : FR5200653) - Le projet se situe à 245 m de la ZPS "Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts" (id MNHN : FR5212009) - Cf. Annexe 6
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche du projet est "TERRAINS CONSTITUANT LA CORNICHE VENDEENNE", situé à plus de 2 km

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas de prélèvement direct, mais consommation d'eau potable via les sanitaires : 4 sanitaires femmes et 4 sanitaires hommes pour le public + 1 sanitaire mixte pour l'atelier et 1 sanitaire mixte pour les bureaux. Soit un total de 10 sanitaires. Autre poste consommant de l'eau potable : le restaurant.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrassements concernent la création des bâtiments, des voiries et des places de stationnement. L'horizon superficiel sera décapé et ne peut pas être réutilisé pour la création de la voirie. Cette terre peut être réutilisée sur le site. La terre en excédent sera évacuée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Utilisation de ressources minérales pour la création des bâtiments, des voiries et des places de stationnement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet s'implante sur des terrains naturels et agricoles (terre cultivée, prairie, haies arbustives) - Le diagnostic naturaliste ne met pas en évidence d'enjeu faunistique et floristique fort sur l'emprise du projet - Toutes les dispositions sont prises pour éviter et réduire les impacts directs ou indirects sur la faune et la flore : mesures en phase chantier, mesures en phase d'exploitation - Cf. Annexe 9
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet se situe à 245 m en amont hydraulique du site Natura 2000 "Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts" (classement en ZSC et ZPS) - La RD38b sépare le projet de ce site Natura 2000 - Toutes les dispositions sont prises pour éviter et réduire les impacts directs ou indirects sur ce site protégé : mesures en phase chantier, mesures en phase d'exploitation - Cf. Annexe 9

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Le projet s'implante sur des terrains naturels et agricoles (terre cultivée, prairie, haies arbustives) - Néanmoins, ce secteur est classé en zone 1AUL au niveau du PLU : "Seuls les équipements publics ou d'intérêt collectif à usage sportif, associatif et de loisirs sont autorisés."
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par : - Risque transport de matières dangereuses
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Risques littoraux : le projet n'est pas situé dans une zone réglementaire du PPRL - Risque inondation : projet hors zone inondable - Retrait gonflement des argiles : exposition faible - Risque sismique : aléa modéré sur tout le département - Risque feu de forêt : forêt située à 1,23 km au Nord-Ouest du projet - Risque météorologique - Risque Radon
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase chantier sera source de trafic routier. Il s'agit d'un impact temporaire. En phase d'exploitation, entre 100 et 1200 visiteurs sont attendus tous les jours (variable en fonction de la saisonnalité), ce qui représente une augmentation des déplacements dans le secteur, notamment en période estivale. Les modalités d'accès au site sont schématisées en Annexe 10
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase chantier sera source de bruit. Il s'agit d'un impact temporaire. En phase d'exploitation, les émissions sonores seront réduites à la portée des voix des personnes situées à l'extérieur. Impact limité aux horaires d'ouverture du site (cf. 4.3.2). Le projet se situe à plus de 200m de la RD38b.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pendant la période des travaux d'aménagement du site, des vibrations peuvent être générées par les engins de chantier. Ces vibrations et émissions sonores associées sont limitées dans le temps et dans l'espace.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des éclairages sont prévus sur le parking afin de répondre aux normes en vigueur. Des éclairages bas sont également envisagés dans le parc afin d'éclairer les parcours. Cependant les horaires d'ouverture ne devraient pas nécessiter de longues périodes d'éclairages. En été, aucun éclairage se sera nécessaire. Le dispositif pourra être utiliser en fin de journée sur les vacances de la Toussaint et de Noël, entre 17h et 18h30. La durée des émissions lumineuses sera réduite. L'impact sur les espèces nocturnes est jugé non significatif.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La circulation des véhicules émet des gaz et des particules dans l'atmosphère.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La charge maximale susceptible d'être produite par la fréquentation du site en période estivale est estimée à environ 65 EH (0,05 EH / visiteur ; 0,5 EH / salarié).</p> <p>Les eaux usées seront collectées vers la nouvelle station d'épuration localisée à Givrand, zone du Soleil Levant. Sa mise en service est prévue en septembre 2022. Cette station sera à même de prendre en charge ces effluents.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Production de déchets par le restaurant. Les déchets alimentaires seront traités via un composteur en arrière de bâtiment.</p> <p>Des poubelles pour le tri et les ordures ménagères seront installées dans le parc et au niveau des sanitaires.</p> <p>Les papiers sont triés à part et emmenés régulièrement dans les containers prévus à cet effet à la déchetterie. Cela représente 2 à 3 passages par an à la déchetterie.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit de conserver un maximum de haies présentes sur le site. Afin de réduire l'impact paysager, un espace tampon végétalisé de 5m de large est prévu en bordure des riverains (plantations arbustives et arborées). De plus, la hauteur des bâtiments sera limitée (maximum 10m de haut), tout en tenant compte du dénivelé du terrain.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parcelles déclarées au RPG 2020 : Maïs ensilage =>Perte de 1,27 ha de surface agricole utile. Le projet ne nécessite pas de modification du PLU. Ce projet représente la création de 7 postes.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Dossier 2016-1781 : Construction d'une salle destinée à l'accueil de manifestations culturelles d'une capacité de 1650 places debout et 550 places assises, ainsi que d'un parking de 200 stationnements. Salle "La Balise" (+ Multiplexe Aquatique du Pays de Saint Gilles-Croix-de-Vie) située à 360 m du projet.

=> La salle "La Balise" accueille du public le soir pour des spectacles, des concerts. Vendée Miniature accueillera son public en journée, sur des thématiques spécifiques (traditions vendéennes), bien différentes de celles de la Balise.

Les impacts cumulés concernent donc l'artificialisation des sols.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mesures d'évitement :

ME01 - Le projet s'implante sur un site sans zone humide et d'intérêt écologique faible.

ME02 - Gestion des eaux usées conforme à la réglementation

Mesures de réduction :

MR01 - Préservation d'un maximum de haies existantes sur le site & balisage en phase chantier

MR02 - Démarrage des travaux (terrassement) & travaux de débroussaillage-déboisement hors période de nidification

MR03 - Réduction du risque de pollution du milieu récepteur en phase chantier

MR04 - Réduction du risque de pollution du milieu récepteur en phase d'exploitation

MR05 - Réduction de la pollution lumineuse

MR06 - Réduction artificialisation des sols

Mesure compensatoire :

MC01 - Plantation d'une haie bocagère de 200 m de long en bordure des riverains (merlon végétalisé de 4 m de large)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		<input checked="" type="checkbox"/>
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 - Localisation du projet par rapport aux zonages écologiques réglementaires et d'inventaires (cf. partie 5)
Annexe 8 - Diagnostic zone humide (OCE - juillet 2021) (cf. partie 5)
Annexe 9 - Effets du projet sur le milieu naturel & mesures environnementales associées (cf. partie 6.1)
Annexe 10 - Modalités d'accès au site (cf. partie 6.1)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Saint Hilaire de Riez

le,

25/04/2022

Signature



Signature ci-dessus